

47	19/07/2010	BE 0221.518.504	38	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	10319.00260	CONSO 1.1

11		00000		EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	Cl.

'COMPTES ANNUELS CONSOLIDES EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION : INTEGRALE

Forme juridique : Caisse commune d'assurances

Adresse : Place St-Jacques N°: 11 Bte: 101

Code postal : 4000 Commune : LIEGE

Registre : Greffe de : N°:

Adresse Internet* : http://www.integrale.be

Numéro de TVA ou numéro national : BE-0221.518.504

Date (aaaa/mm/jj) 2008/10/30 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent

mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du	2010/06/18	
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	2009/01/01	au 2009/12/31
Exercice précédent du	2008/01/01	au 2008/12/31

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune)

et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

Pierre MEYERS, Administrateur de sociétés, Trou du Renard 9-4671 SAIVE, Administrateur

Alain DE LONGUEVILLE, Directeur des engagements de retraite, rue Champ Rodange 104-1410 WATERLOO, Président

Nicolas CASTIGLIONE, DRH, Parc de la Gotte 50-4550 NANDRIN, Administrateur

Etienne DE LOOSE, retraité, Bundelweestraat 24-9308 GIJZEGEM (AALST), Administrateur

Johan DELESIE, Directeur juridique, Jan Frans Willemstraat 46-2530 BOECHOUT, Administrateur

Arnoud de PRET, Administrateur de sociétés, rue du Loutrier 65-1170 Bruxelles, Administrateur

Egidio DI PANFILO, Employé, rue du Carrefour 170-4101 JEMEPPE, Administrateur

Eduard LAMBRECHTS, directeur financier, Mechelsesteenweg 323-2500 LIER, Administrateur

Victor FABRY, Directeur Financier, Blockhouse 10-4890 THIMISTER-CLERMONT, Administrateur

(éventuellement suite page suivante)

Sont joints aux présents comptes annuels: - le rapport des commissaires**

- le rapport de gestion**

Nombre total de pages déposées: 38

Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature
(nom et qualité)

Signature Patrice BEAUPAIN
(nom et qualité) Directeur financier



* Mention facultative.

** Biffer ce qui ne convient pas

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune)
et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

Marc MOLES LE BAILLY, Directeur Général, Esselaer 34-1630 LINKEBEEK, Administrateur
Francis FREDERICK, Chef coordinateur des Services Financiers, rue du Foyer Jambois 10-5100 JAMBES, Administrateur
Pierre KEMPENEERS, Prépensionné, Voie des Prés 83-4610 BELLAIRE, Administrateur
Robert VERLEYSEN, Manager Industrial Relations, Bissésstraat 17-21-1070 BRUXELLES, Administrateur
Thai Binh NGUYEN, Responsable Gestion du Personnel, rue de la Tolle 51-4432 ALLEUR, Administrateur
George SELS, Retraité, rue Cardinal Cardijn 5/9-4680 OUPEYE, Président
Erik VAN DEN HEEDE, Secrétaire national, Verzoeningstraat 26-2140 BORGERHOUT, Administrateur
François-Jozef VANDERSCHELDE, Pensionné, Renbaanlaan 130-1970 WEZEMBEEK-OPPEM, Administrateur
Philippe DELAUNOIS, Administrateur indépendant, Chemin de Couture 3A-1380 LASNE, Administrateur
Francis LEFEVRE, Vice-Président Internal Assurance, Rue du Vieux Fermier, 36-5100 ANDOY, Administrateur
Fritz POTEMANS, Sociaal departement, E. Van Elewijckstraat 95-1780 WEMMEL, Administrateur
Alfons VERPLAETSE, Eregouverneur NBB - Schaveyslaan, 25 - 1650 BEERSEL, Administrateur
Marc BOLLAND, Député, Rue de Gobcé, 70 - 4670 BLEGNY, Administrateur
Sabine MOONEN, Administrateur Head of benefits- Human Resources, Allée des Saules, 12 - 4837 BAELEN, Administrateur
Fausto CASAGRANDE, Président délégation SETca, Rue Basse Marquet, 79 - 4470 SAINT-GEORGES, Administrateur
Mme RASMONT Isabelle, Réviseur d'entreprises (A01800), représentant PRICEWATERHOUSECOOPERS SCCRL,
Réviseurs d'entreprises (B00009), Woluwedal, 18-1932 SINT STEVENS-WOLUWE - commissaire agréé (0429.501.944)

Actif

1530-03-Comptes consolidés

	Codes	Exercice 2009 en 000 EUROS	Exercice 2008 en 000 EUROS
A. --	-		
B. Actifs incorporels	21	45	17
I. Frais d'établissement	211	11	7
II. Immobilisations incorporelles	212	34	10
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	34	10
Bbis. Ecarts de consolidation	20		
C. Placements	22	1.691.979	1.591.000
I. Terrains et constructions	221	111.449	89.572
II. Placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et placements dans des entreprises mises en équivalence	222	17	
- Entreprises liées	222.1		
1. Participations	222.11		
2. Bons, obligations et créances	222.12		
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	222.2		
3. Participations	222.21		
4. Bons, obligations et créances	222.22		
- Entreprises mises en équivalence	222.3	17	
5. Participations	222.31	17	
6. Bons, obligations et créances	222.32		
III. Autres placements financiers	223	1.580.513	1.501.428
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	223.1	141.797	138.866
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	223.2	1.236.773	1.147.917
3. Parts dans des pools d'investissement	223.3		
4. Prêts et crédits hypothécaires	223.4	16.492	16.806
5. Autres prêts	223.5	69.080	68.138
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	223.6		1.200
7. Autres	223.7	116.372	128.501
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	224		
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités "vie" et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	23	11.914	9.160
Dbis. Part du réassureur dans les provisions techniques	24		
E. Créances	41	23.802	24.571
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	15.680	16.063
1. Preneurs d'assurances	411.1	14.568	15.717
2. Créances sur intermédiaires d'assurances	411.2		
3. Autres	411.3	1.112	346
II. Créances nées d'opération de réassurance	412	844	822
III. Autres créances	413	7.279	7.686
F. Autres éléments d'actif	25	38.613	23.324
I. Actifs corporels	251	628	630
II. Valeurs disponibles	252	37.985	22.694
G. Comptes de régularisation	431/433	29.947	27.288
I. Intérêts acquis non échus	431	29.607	26.651
III. Autres comptes de régularisation	433	340	637
TOTAL	20/43	1.796.301	1.675.360

1530-03-Comptes consolidés

Compte technique vie

	Codes	Exercice 2009 en 000 EUROS	Exercice 2008 en 000 EUROS
1. Primes nettes de réassurance	720	135.773	108.673
A. Primes brutes	720.1	138.437	111.005
B. Primes cédées aux réassureurs(-)	720.2	-2.664	-2.332
D. Variation de la provision pour primes non acquises part des réassureurs	720.4		
2. Produits des placements	722	121.718	89.710
A. Produits de placements dans des entreprises liées ou avec lien de participation		24	
1. Entreprises liées		24	
- bons obligations et créances		24	
B. Produits des autres placements	722.2	83.666	84.950
1. Produits provenant des terrains et constructions	722.21	7.066	5.681
2. Produits provenant d'autres placements	722.22	76.600	79.269
C. Reprises des corrections de valeur sur placements	722.3	10.467	2.422
D. Plus-values sur réalisations	722.4	27.561	2.337
3. Corrections de valeurs sur placements du poste D. de l'actif(produits)	723	2.536	13
C. Autres placements financiers	723.3	2.536	13
4. Autres produits techniques nets de réassurance	724	778	951
5. Charge des sinistres, nette de réassurance(-)	620	-122.829	-94.827
A. Montants payés nets	620.1	126.807	91.490
1. Montants bruts	620.11	127.306	91.868
2. Part des réassureurs(-)	620.12	-498	-378
B. Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	620.2	-3.978	3.337
1. Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	620.21	-3.978	3.337
1° variation de la provision pour sinistres(augmentation +, réduction -)	620.211	-3.978	3.337
- fin d'exercice(+)	620.211.01	12.350	16.328
- début d'exercice(-)	620.211.02	-16.328	-12.991
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	621	-66.081	-35.178
A. Variation de la provision d'assurance "vie", nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	621.1	-64.190	-60.708
1. variation de la provision d'assurance "vie", brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	621.11	-64.190	-60.708
1° variation de la provision d'assurance "vie"(augmentation-, réduction+)	621.111	-83.984	-168.315
2° provision d'assurance "vie" transférée cédée(-)	621.112	-963	-1.379
3° provision d'assurance "vie" transférée reçue(+)	621.113	20.757	108.984
B. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	621.2	-1.891	25.530
1. variation des autres provisions techniques, brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	621.21	-1.891	25.530
1° variation des autres provisions techniques (augmentation-, réduction+)	621.211	-1.891	25.530
2° autres provisions transférées cédées(-)	621.212		
3° autres provisions transférées reçues(+)	621,213		
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance(-)	622	-6.358	9.897
8. Frais d'exploitation nets(-)	623	-4.724	-3.972
A. Frais d'acquisition	623.1	2.155	1.923
C. Frais d'administration	623.3	4.244	3.561
D. Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices(-)	623.4	-1.675	-1.512
9. Charges des placements(-)	624	-60.381	-68.476
A. Charges de gestion des placements	624.1	36.223	12.868
B. Corrections de valeurs sur placements	624.2	23.508	50.025
C. Moins-values sur réalisations	624.3	650	5.583
10. Corrections de valeur sur placements du poste D de l'actif(charges)(-)	625		-6.702
C. Autres placements financiers	625.3		6.702
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance(-)	626	-379	
12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique(poste 4)(-)	627	204	-333
12bis. Variation du fonds pour dotations futures(augmentation-, réduction+)			
13. Résultat du compte technique "vie"		260	-244
Bénéfice(+) ou Perte(-)	720/628	260	-244

1530-03-Comptes consolidés

Compte non technique

	Codes	Exercice 2009 en 000 EUROS	Exercice 2008 en 000 EUROS
1. Résultat du compte technique non-vie			
Bénéfice (+)	710/619		
2. Résultat du compte technique vie		260	-244
Bénéfice (+) ou Perte(-)	720/628	260	-244
3. Produits des placements	730		
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1		
b) Produits des autres placements	730.2		
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3		
d) Plus-values sur réalisations	730.4		
e) Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (+/-)	730.5		
Bénéfice (+)	730.51		
Perte (-)	730.52		
4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie	731	-204	333
5. Charges des placements (-)	630		
6. a) Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (-)	631.1		
b) Produits des placements alloués, transférés au compte technique vie (-)	631.2		
7. Autres produits	732		
8. Autres charges (-)	632		
8bis. Résultat courant avant impôts, consolidé		56	89
Bénéfice (+)	(710/632)	56	89
Perte (-)	(632/710)		
11. Produits exceptionnels	733		
12. Charges exceptionnelles (-)	633		
13. Résultat exceptionnel des entreprises consolidées			89
Bénéfice (+)	733/633	56	89
Perte (-)	633/733		
15. Impôts sur le résultat (-/+)	634/734	-142	-65
15bis. Impôts différés (-/+)	(635/735)		
16. Résultat de l'exercice		-86	24
Bénéfice (+)	710/635	-86	24
Perte (-)	635/710		
16bis. Résultat des sociétés mises en équivalence			135
Bénéfice (+)			
Perte (-)			
16ter. Résultat consolidé		-86	159
16quater. Part des tiers dans le résultat	737.1	-48	-45
16quinquies. Part du groupe dans le résultat	737.2	-38	204

1530-03-Comptes consolidés

N°1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement.

DENOMINATIONS	Postes de l'actif concernés		
	B. Actifs incorporels	C.I.Terrains et constructions	C.II.1.Placements dans des entreprises liées
a) VALEURS D' ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent.....	313	117.084	
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions.....	54	24.839	
- Cessions et retraits (-)			
- Autres mutations (+)(-)			
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)			
Au terme de l'exercice.....	366	141.924	
b) PLUS-VALUES			
Au terme de l'exercice précédent.....			
- Annulées (-)			
Au terme de l'exercice.....			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent.....	295	27.512	
Mutations de l'exercice			
- Actées.....	26	2.963	
- Repris car excédentaires (-).....			
- Annulés (-).....			
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)			
- Autres mutations (+)(-).....			
Au terme de l'exercice.....	321	30.474	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a)+(b)-(c)	45	111.449	

1530-03-Comptes consolidés

DENOMINATIONS	Postes de l'actif concernés		
	C.II.3/5.Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et entreprises mises en équivalence	C.III.1.Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2.Obligations et autres titres à revenu fixe
a) VALEURS D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent.....		141.219	1.201.137
Mutations de l'exercice	17		
- Acquisitions.....		3.952	1.104.067
- Cessions et retraits (-).....		-1.042	-1.003.155
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-).....			
- Autres mutations (+)(-).....		0	81
Au terme de l'exercice.....	17	144.129	1.302.130
b) PLUS-VALUES			
Au terme de l'exercice précédent.....			
Mutations de l'exercice			
- Actées.....			
- Annulées (-).....			
Au terme de l'exercice.....			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent.....			
Mutations de l'exercice		2.353	53.220
- Actées.....			22.859
- Repris car excédentaires (-).....		-22	-10.722
- Annulés (-).....			
- Autres mutations (+)(-).....			
Au terme de l'exercice.....		2.332	65.357
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a)+(b)-(c)	17	141.797	1.236.773

1530-03-Comptes consolidés

N° 3. Valeur actuelle des placements (art.38)

	Postes de l' actif	Montants
C. Placements		1.616.949
I. Terrains et constructions		118.803
II. Placements dans les entreprises liées et participations		
- Entreprises liées		
1. Participations		
2. Bons, obligations et créances		
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		17
3. Participations		17
III. Autres placements financiers		1.498.130
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable		105.051
2. Obligations et autres titres à revenu fixe		1.191.136
3. Parts dans des pools d'investissement		
4. Prêts et crédits hypothécaires		16.492
5. Autres prêts		69.080
6. Dépôts auprès des établissements de crédit		
7. Autres		116.372

1530-03-Comptes consolidés

N° 4. Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif

Ventilation du poste G.III. de l'actif si celui-ci représente un montant important	Montants
Autres produits acquis	51
Charges à reporter	289
	340

1530-03-Comptes consolidés

N° 6. Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions

Ventilation du poste E.III. du passif si celui-ci représente un montant important	Montants
LITIGE IMMOBILIER	170
Risque de marché	23.200
	23.370

1530-03-Comptes consolidés

N° 7. Etat des provisions techniques et dettes

a) Ventilation des dettes (ou parties des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans

Postes du passif concernés	Montants
B. Passifs subordonnés II. Emprunts non convertibles	120.535
G. Dettes IV. Dettes envers des établissements de crédit	38.185
TOTAL	158.720

b) dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Postes du passif concernés	Montants
B. Passifs subordonnés II. Emprunts non convertibles	4.185
G. Dettes IV. Dettes envers des établissements de crédit	50.441
TOTAL	54.626

c) dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Montants
1. Impôts (poste G.V.1.a) du passif) a) Dettes fiscales échues b) Dettes fiscales non échues	2.081
2. Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif) b) Autres dettes salariales et sociales	1.312

1530-03-Comptes consolidés

N° 8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif

Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.	Montants
Produits à reporter :	1.138
* intérêts sur cession portefeuille leasing	70
* revenus locatifs	682
* revenus de leasing	386
Charges à imputer	1.328
* Intérêts sur avances	302
* autres	1.016
* Intérêts sur contrats d'échange d'intérêts	10
Autres	0
	2.466

1530-03-Comptes consolidés

N° 10. INFORMATIONS CONCERNANT LES COMPTES TECHNIQUES

II. ASSURANCES VIE		
A. Affaires directes		
1. Primes brutes		138.437
a) 1. Primes individuelles		22.039
2. Primes au titre de contrats de groupe		116.398
b) 1. Primes périodiques		66.609
2. Primes uniques		71.828
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices		7.427
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices		130.723
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise		287
2. Solde de réassurance		-490
3. Commissions (art.37)		1.346
III. ASSURANCES VIE, AFFAIRES DIRECTES		
Primes brutes totales		138.437
Primes brutes en Belgique		129.334
Primes brutes en France		1.887
Primes brutes aux Pays-Bas		2
Primes brutes en Indonésie		22
Primes brutes en Grand-Duché de Luxembourg		7.192

1530-03-Comptes consolidés

N° 11. Etat relatif au personnel occupé

CATEGORIES	Codes	Exercice en cours			Exercice précédent		
		Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
		1	2	3	1	2	3
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	8.11.1	96,00	84,70	129.737,10	97,00	84,30	130.117,70
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	8.11.2		2,13	3.885,20		0,69	1.252,40
TOTAL	8.11.3	96,00	86,83	133.622,30	97,00	84,99	131.370,10

(*) L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1er de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

(**) Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983

1530-03-Comptes consolidés

N° 12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
I. Frais de personnel (*)	8.12.1	6.936
1. a) Rémunérations	8.12.111	4.564
b) Pensions	8.12.112	21
c) Autres avantages sociaux directs	8.12.113	136
2. Cotisations patronales d'assurances sociales	8.12.12	1.158
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.13	730
4. Autres dépenses de personnel	8.12.14	151
5. Provision pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.15	-23
a) Dotations	8.12.15.1	0
b) Utilisations et reprises	8.12.15.2	-23
6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.16	198
II. Biens et services divers (*)	8.12.2	1.996
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements (*)	8.12.3	302
IV. Provisions pour autres risques et charges (*)	8.12.4	15
1. Dotations (+)	8.12.41	15
2. Utilisations et reprises (-)	8.12.42	0
V. Autres charges courantes (*)	8.12.5	4.682
1. Charges fiscales d'exploitation (*)	8.12.51	876
a) Précompte immobilier	8.12.511	849
b) Autres	8.12.512	27
2. Contributions aux organismes publics	8.12.52	43
3. Charges théoriques	8.12.53	138
4. Autres	8.12.54	3.625
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	8.12.6	-921
1. Frais d'administration récupérés	8.12.61	254
b) Autres	8.12.612	254
2. Autres produits courants	8.12.62	667
TOTAL	8.12.7	13.010

1530-03-Comptes consolidés

N° 15. Impôts sur le résultat

	Montants
A. DETAIL DU POSTE 15 a) "Impôts".....	142
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	142
a) Impôts et précomptes dus ou versés	153
b) Excédent de versement d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	-11
d) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif).....	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :	
a) Suppléments d'impôts dus ou versés :	

1530-03-Comptes consolidés

N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

Dénominations	Codes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
A. Taxes			
1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers	8.16.11	5.012	4.034
2. Autres taxes à charge de l'entreprise	8.16.12	427	40
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
1. Précompte professionnel	8.16.21	16.055	11.028
2. Précompte mobilier	8.16.22	15	10

1530-03-Comptes consolidés

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art.14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
A. GARANTIES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCAblement PROMISES PAR DES TIERS POUR COMPTE DE L'ENTREPRISE *	8.17.00	6.000
B. GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCAblement PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR COMPTE DE TIERS*	8.17.01	
C. GARANTIES RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCAblement PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SÛRETÉ DE DETTES ET ENGAGEMENTS * a) de l'entreprise :	8.17.020	7.500
D. GARANTIES RECUES * (AUTRES QU'EN ESPÈCES) b) autres :	8.17.031	25.893
F. BIENS ET VALEURS DE TIERS DÉTENUS PAR L'ENTREPRISE *	8.17.05	2
G. AUTRES (À SPÉCIFIER) Contrats d'option : Achat de Put Vente de Call Vente de Put Contrats d'échange de conditions d'intérêts Engagement de cession immobilière Engagement d'acquisition immobilière Engagement de prêt pour travaux	8.17.06	674 1.110 0 907 1.520 32 1.000

N° 19bis. Relations financières avec :

Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (Ils sont liés)

1. Emoluments du (des) commissaire(s)
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)
 - Autres missions d'attestation
 - Missions de conseils fiscaux
 - Autres missions extérieures à la mission révisoriale
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)
 - Autres missions d'attestation
 - Missions de conseils fiscaux
 - Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Montants
8.19.5	110
8.19.6	
8.19.61	
8.19.62	
8.19.63	
8.19.7	
8.19.71	19
8.19.72	9
8.19.73	2

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

1530-03-Comptes consolidés

N° 20. Résumé des règles d'évaluation

PRINCIPES GENERAUX

En date du 25 mars 2010, le Conseil d'administration a modifié les règles d'évaluation. Celles-ci se réfèrent aux dispositions de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

ACTIF

B. ACTIFS INCORPORELS

B.II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles d'une valeur inférieure ou égale à € 25.000,00 sont amorties totalement la première année.

Les immobilisations incorporelles d'une valeur supérieure à € 25.000,00 sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation sans pouvoir excéder 20 ans.

C. PLACEMENTS

C.I. Terrains et constructions

Ces immobilisations sont comptabilisées soit à leur valeur d'acquisition comportant leur prix d'achat et les frais accessoires soit à leur prix de revient.

C.II. Placements dans des entreprises liées et participations

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition nette, les frais accessoires étant pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable

Ces titres font systématiquement l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. A la fin de chaque exercice, chaque valeur du portefeuille-titres à revenu variable est revue individuellement.

C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont évalués à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultats de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est effectuée, prorata temporis, sur une base linéaire.

Integrale adopte une méthode d'évaluation dans laquelle les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations d'arbitrage, peuvent être prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis ou des titres vendus dans le cadre de l'arbitrage.

Les titres à revenu fixe font l'objet de réductions de valeur lorsque le remboursement à l'échéance de ces titres est en tout ou en partie incertain ou compromis et qu'ils présentent une moins-value durable

Le portefeuille d'Integrale comporte trois types d'obligations perpétuelles distincts :

- a) les obligations à taux fixe
- b) les obligations avec "step up"
- c) les obligations avec un taux "cms + spread"

Dans le cadre des réductions de valeur, les obligations perpétuelles font l'objet de réductions de valeur systématiques lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition.

Quant aux obligations de trésorerie et autres titres de trésorerie à revenu fixe qualifiés de supports de liquidité, ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de marché est inférieure à la valeur obtenue par application des autres dispositions reprises dans les présentes règles.

1530-03-Comptes consolidés

C.III 4 à 7 Créances

Elles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements transférés au cours de l'exercice de la rubrique C.- Branche 21 à la rubrique D.- Branche 23 de l'actif

Ils font, à la date de leur transfert, l'objet, pour la différence entre la valeur comptable et leur valeur actuelle, de reprises de réductions de valeur à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement et de plus-values de réévaluation, lorsqu'à la date du transfert, leur valeur actuelle est supérieure à leur valeur comptable. Ces plus-values de réévaluation sont portées au poste A.III.2 du passif et y sont maintenues aussi longtemps que les placements auxquels elles sont afférentes ne sont pas réalisés.

D.PLACEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS LIEES A DES FONDS D'INVESTISSEMENT (Branche 23)

Les placements repris sous cette rubrique sont portés à l'actif du bilan à leur valeur actuelle.

E.CREANCES

Ces créances font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

OPTIONS SUR ACTIONS

Il faut entendre par option sur actions qualifiée de couverture affectée, l'option qui a pour but et pour effet de compenser ou de réduire le risque de variation de prix d'actions.

1. Les options sur actions qualifiées de couverture affectée sont, à la date de clôture des comptes, évaluées à leur valeur d'acquisition.
2. Les options sur actions qui ne répondent pas ou plus aux critères requis pour être qualifiées de couverture affectée font l'objet de réductions de valeur lorsque leurs valeurs de marché ou de réalisation, à la date de clôture des comptes, est inférieure à la valeur d'acquisition.

REEVALUATIONS

Le groupe Integrale peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles, ainsi que des participations, actions et parts figurant sous la rubrique C. de l'actif, lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si les actifs en cause sont nécessaires à la poursuite de l'activité de l'entreprise ou d'une partie de ses activités, ils ne sont réévalués que dans la mesure où la plus-value exprimée est justifiée par la rentabilité de l'activité de l'entreprise ou par la partie concernée de ses activités.

Si la réévaluation porte sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, la valeur réévaluée fait l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi, aux fins d'en répartir la prise en charge sur la durée résiduelle d'utilisation probable de l'immobilisation.

1530-03-Comptes consolidés

AMORTISSEMENTS

Les immobilisations font l'objet d'amortissements calculés conformément au plan établi ci-après :

	Pourcentage d'amortissement (taux annuel)
Bâtiment siège social	2,5%
Bâtiment de placement (branche 21)	2,5%
Installations et aménagements	10%
Matériel roulant	amorti en fonction de la durée d'utilisation probable
Mobilier	minimum 10%
Matériel de bureau	minimum 10%
Matériel informatique	minimum 33,3%

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

PASSIF

C.PROVISIONS TECHNIQUES

1. La provision pour primes non acquises est calculée séparément pour chaque contrat d'assurance.
2. La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats.
3. La provision d'assurance vie est en principe calculée séparément pour chaque contrat d'assurance. Le calcul est réalisé annuellement sous la responsabilité d'un actuaire, sur la base de méthodes actuarielles généralement reconnues.
 - 3.1. Les provisions pour les assurances vie classiques de la branche 21 et les assurances modernes (de type capitalisation) de branche 21 assorties d'un taux garanti sur les versements futurs sont calculées selon les formules actuarielles prospectives s'appuyant sur les bases techniques des contrats.
 - selon les formules rétrospectives s'appuyant sur les bases techniques des contrats.
 - 3.3. Les provisions techniques de l'assurance vie de la branche 23 sont calculées en multipliant le nombre d'unités par fonds par le cours d'une unité du fonds en question.
 - 3.4. La provision pour sinistres du groupe d'activités "vie" est égale à la somme due aux bénéficiaires, augmentée des frais de gestion des sinistres.
 - 3.5. Une provision pour aléas financiers est constituée lorsqu'il s'avère que le rendement des actifs représentatifs n'est plus suffisant pour permettre à la compagnie d'assumer ses obligations en matière d'assurance. Cette provision est constituée conformément aux directives et recommandations de la Commission Bancaire et Financière des Assurances.

E.PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges, répondant aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, sont constituées pour couvrir notamment :

1. les charges de grosses réparations et de gros entretien
A la clôture de chaque exercice, une provision est déterminée immeuble par immeuble.
2. les risques de pertes ou de charges découlant pour le groupe Intégrale de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations et de litiges en cours.
3. le risque global de marché lorsqu'il est constaté que tout ou partie de celui-ci est inactif.

REPARTITION DES PRODUITS ET CHARGES

Eu égard à son statut, l'ensemble des charges et des produits du groupe est imputé au compte de résultats technique.

L'affectation des frais de gestion entre la branche 21 et la branche 23 s'effectue en fonction des prestations réelles pour tout ce qui est identifiable ou forfaitairement pour les autres frais.

Loyer théorique :

Le loyer est fixé en fonction de la valeur locative de l'immeuble et de la surface occupée.

1530-03-Comptes consolidés

N° 21. MODIFICATIONS AUX RÈGLES D'ÉVALUATION (art. 16) (art. 17)

A. Exposé des modifications et leurs justifications

Au poste E.III. du passif : "Provisions pour autres risques et charges - Autres provisions" les règles d'évaluation ont été modifiées
Dans le cadre de ce poste les règles d'évaluation ont été complétées comme suit : "Risque global de marché lorsqu'il est constaté que tout ou partie de celui-ci est inactif"

B. Différence d'estimation résultant des modifications (à indiquer pour la première fois pour l'exercice au cours duquel ces modifications ont été effectuées)

Postes et sous-postes concernés (*)	Montants	Postes et sous-postes concernés (*)	Montants
Passif - E.III., "Provisions pour autres risques et charges- Autres provisions"	23.200	Compte technique 9.A.3, "Charges des placements-Provisions à caractère financier 1° dotations"	23.200

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné au bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

1530-03-Comptes consolidés

N° 23. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

1. Le Conseil d'administration a décidé de fixer le taux technique à 3,25 % à partir du 1 juillet 2005. La C.B.F.A. a communiqué un taux "clignotant" de 3,19% pour faire face à la diminution de taux. Une dispense de dotation à cette provision complémentaire nous a été accordée par notre organisme de contrôle pour l'exercice 2009 avec un "scoring" de 100%.. Une provision pour frais d'exploitation et administration (art 31 § 2-4 - AR Vie 14.1.1.03) a été portée à € 5.785.000,00 et est reprise sous la rubrique C.II Provision d'assurance "vie" au passif du bilan.
2. Intégrale, de par sa forme juridique, ne dispose pas de fonds propres à proprement parler. Aucun résultat dégagé par le portefeuille n'a été affecté en compte non technique.
3. La présentation des comptes consolidés est conforme à l'A. R. du 13 février 1996, relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances.
4. Intégrale, de par sa forme juridique, ne dispose pas de capital social à rémunérer. Par contre, elle détient un fonds de réserve de la gestion "pension extra-légale" qui absorbe tout déficit. Le fonds de réserve doit être au minimum égal à 5 % de la branche 21 et à 1% de la branche 23. Il s'élève à € 108.729.993,05 et se situe dans la fourchette autorisée par l'arrêté royal du 14 novembre 2003 (soit 3 fois la marge de solvabilité à constituer qui correspond plus ou moins à 12% des provisions). Le fonds de réserve s'élève à 7,80% des provisions techniques mentionnées sous la rubrique C.II Provision d'assurance "vie" au passif du bilan.
5. La provision "Jubilee Premium" constituée antérieurement est maintenue à € 182.000,00.
6. Conformément aux dispositions de l'article 40 bis de la loi sur le contrôle des entreprises d'assurances, la mission d'actuaire désigné a été confiée à Madame Sabine Wuïame dont les honoraires annuels ont été fixés à € 22.990,00 TVA.C.
7. Dans le bilan social, le tableau des mouvements de personnel contient un nombre important de mouvements d'entrées et de sorties de contrats à durée déterminée. La quasi-totalité de ces mouvements concerne les contrats d'étudiants durant les vacances d'été, et des changements de pourcentage de temps de travail.
8. Nous référant à l'avis de notre Conseil, la provision de € 350.000,00 pour litiges immobiliers constituée antérieurement a été ramenée à € 155.000,00 . Pour l'un des litiges, vu l'arrêt de cassation favorable, la provision a été reprise . Pour l'autre litige, la provision est maintenue.
9. A la suite d'un manque de liquidité sur le marché obligataire, Intégrale a utilisé un modèle de valorisation d'actifs financiers pour lesquels aucune cotation n'était disponible sur le marché. Ce modèle a été validé par PricewaterhouseCoopers. L'incidence de valorisation s'élève à € 54.767.360,23 représentant l'écart entre la valeur nette comptable et celle fournie par l'outil Bloomberg.
10. Au 31/12/09, nous avons constaté que le marché obligataire avait connu une certaine activité sauf pour les emprunts perpétuels. Le modèle de valorisation des actifs prend en considération cet aspect de "manque d'activité" pour les emprunts perpétuels.
11. Une provision pour risque de marché a été constituée compte tenu de la crise financière particulièrement profonde que les compagnies d'assurances ont notamment connue en 2008 et 2009. Elle s'élève à € 23.200.000,00.

Nr. 0221.518.504

2

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

306

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs.....	100	70,00	25,30	84,70	84,30 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées.....	101	107.681,80	22.055,30	129.737,10	130.117,70 (T)
Frais de personnel	102	5.214.911	993.609	6.208.520	6.190.802 (T)
Avantages accordés en sus du	103	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	98.222 (T)	91.386 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel.....

b. Par type de contrat de travail

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée.....	105	70,00	26,00	86,10
Contrat à durée déterminée.....	110	68,00	26,00	84,10
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	111	2,00		2,00
Contrat de remplacement.....	112			
	113			

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes:	120	39,00	11,00	44,50
primaire.....	1200			
secondaire.....	1201	14,00	2,00	15,00
supérieur non universitaire.....	1202	15,00	4,00	16,90
universitaire.....	1203	10,00	5,00	12,60
Femmes:.....	121	31,00	15,00	41,70
primaire.....	1210			
secondaire.....	1211	9,00	7,00	14,00
supérieur non universitaire.....	1212	11,00	5,00	15,20
universitaire.....	1213	11,00	3,00	12,50

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction.....	130			
Employés.....	134	70,00	26,00	86,10
Ouvriers.....	132			
Autres.....	133			

B. PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Intérimaires	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées.....	150	2,13	
Nombre effectif d'heures prestées.....	151	3.885,20	
Frais pour l'entreprise	152	198.097	

Nr.	0221.518.504		3
-----	--------------	--	---

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice.....	205	30,00		30,00
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	210	4,00		4,00
Contrat à durée déterminée.....	211	26,00		26,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	212			
Contrat de remplacement.....	213			

B. SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice.....	305	32,00		32,00
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	310	3,00		3,00
Contrat à durée déterminée.....	311	29,00		29,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	312			
Contrat de remplacement.....	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension.....	340			
Prépension.....	341			
Licenciement.....	342	2,00		2,00
Autre motif.....	343	30,00		30,00
dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants.....	350			

Nr. 0221.518.504

4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	43,00	5811	42,00
Nombre d'heures de formation suivies	5802	816,00	5812	733,00
Coût net pour l'entreprise	5803	43.586,47	5813	26.172,97
dont coût brut directement lié aux formations	58031	43.586,47	58131	53.720,52
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	28,00	5831	29,00
Nombre d'heures de formation suivies	5822	40,00	5832	55,00
Coût net pour l'entreprise	5823	1.791,60	5833	2.463,45
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Rapport de gestion relatif aux comptes consolidés – exercice 2009

1. Stratégie financière

Conséquence directe de la crise, les taux d'intérêt ont inévitablement connu une extrême volatilité en 2009. Pour couvrir ses engagements à taux garanti dans un tel contexte, Integrale a mené une gestion financière très active tout au long de l'année écoulée.

Elle a tout d'abord fait les choix de renforcer ses placements en actifs liquides et de dégager des plus-values sur des positions obligataires. Encore plus que les années précédentes, la part des obligations étatiques a fortement progressé en regard des obligations corporate dont le risque associé n'était plus assez rémunérateur.

Fin 2009, en valeur de marché, la proportion consacrée aux obligations étatiques avait quasi doublé par rapport à 2008.

En ce qui concerne les produits structurés EMTN (Euro Medium Terms Notes) qui offrent des garanties conditionnelles du capital, leur part en valeur d'acquisition a légèrement augmenté.

Par ailleurs, Integrale a continué à étendre ses placements immobiliers. Dans des conditions d'achat favorables, elle a fait l'acquisition de deux nouveaux immeubles. Ils sont loués à long terme à des locataires de qualité et procurent en conséquence des revenus récurrents indexés.

Le Conseil d'administration a exprimé en 2009 son souhait de mettre en place une charte éthique dédiée aux placements. Cette démarche n'est pas neuve car Integrale a toujours fait des choix de placements responsables (interdiction du travail des enfants et du travail forcé tout en évitant toute forme de discrimination et interdiction d'un investissement dans le domaine du tabac), mais il s'agit désormais de formaliser plus précisément ces orientations. Depuis 2009 par exemple, Integrale veille à ce que ses placements immobiliers répondent au maximum aux normes BREEAM (BRE Environmental Assessment Method), la référence sur le marché en matière d'écologie et de construction durable.

Integrale reste investisseur net

La grande majorité des engagements pris par Integrale est liée au second pilier. En assurance groupe, l'assuré ne peut procéder à un rachat de son capital qu'à partir de l'âge de 60 ans. Cette disposition engendre une bonne prévisibilité des flux sortants et n'expose pas en conséquence Integrale à un risque de rachat massif comme pourrait l'être un banquier ou un assureur qui aurait un portefeuille important en assurance vie individuelle.

Ainsi, selon des hypothèses prudentes retenues, les flux entrants (primes encaissées majorées des produits financiers et des remboursements d'actifs arrivés à échéance) restent supérieurs aux flux sortants (capitaux ou rentes à payer et frais de fonctionnement). En conséquence, notre Caisse commune n'est pas contrainte de procéder à la réalisation forcée d'actifs pendant cette période troublée des marchés financiers.

Tant le Comité d'audit que le Conseil d'administration ont régulièrement veillé au niveau de liquidités d'Integrale.

Evaluation des actifs

Le Conseil d'administration et, en particulier, le Comité d'audit, veille à ce que les règles d'évaluation soient toujours adéquates et pertinentes compte tenu de l'évolution des affaires.

Les actifs représentatifs des engagements techniques doivent être évalués à la valeur de marché, à l'exception des titres émis par des autorités publiques.

Depuis le début de la crise financière, il n'existait plus, pour un nombre non négligeable d'instruments financiers, de marché actif permettant de déterminer des valeurs fiables pour certaines catégories d'actifs par l'utilisation d'outils tels que Bloomberg et Reuter.

Face à cette inactivité des marchés, la CBFA a développé un cadre définissant les conditions à respecter pour pouvoir recourir à des valeurs modèles de manière exceptionnelle pendant la crise et revenir à des valeurs de marché lorsque celui-ci redeviendrait actif.

Integrale a donc développé un modèle interne de valorisation, validé par notre Réviseur PricewaterhouseCoopers, qu'elle a utilisé dès la clôture des comptes de l'année 2008 pour l'ensemble de son portefeuille obligataire et Euro Medium Term Note (E.M.T.N.).

Ce modèle calcule pour chaque titre une valeur en fonction d'un taux d'actualisation fixé pour chaque émetteur lié au degré de subordination de l'emprunt par référence au Spread Credit Default Swap (CDS) ou l'indice ITRAXX.

L'objectif de l'évaluation est la détermination d'un prix réaliste auquel l'actif pourrait être négocié entre parties consentantes et indépendantes. La valeur du modèle apparaît ainsi comme une valeur de marché potentielle.

Fin 2009 et à ce jour encore, force est de constater que, malgré une légère reprise économique, un type particulier d'instrument financier reste encore inactif sur les marchés, à savoir les obligations perpétuelles.

Les valeurs de marché ont été retenues pour l'ensemble des actifs, actions et obligations, à l'exception des obligations perpétuelles pour lesquelles Integrale a utilisé le modèle interne après avoir, par prudence, renforcé en 2009 les paramètres de 2008. Signalons néanmoins que l'écart entre la valeur affichée sur Bloomberg et notre valorisation interne s'élève à € 54 millions. Le Conseil d'administration estime que cet écart ne reflète pas la réalité en raison de l'inactivité sur le marché de ce type d'instrument financier.

Une certaine incertitude continue à planer sur les marchés. La crise financière a cédé sa place à la crise économique avec le risque de voir certaines entreprises faire défaut et par voie de conséquence certains émetteurs d'emprunts obligataires ne plus pouvoir faire face à leurs engagements.

Par prudence et afin de couvrir ce risque de marché, le Conseil d'Administration propose de constituer une provision exceptionnelle en 2009 couvrant de manière globale le risque de dépréciation des titres pour lesquels il n'y a pas de marché actif. Cette provision s'élève à € 23,2 millions d'euros.

Elle sera reprise lorsque le marché redeviendra actif et au plus tard au 31-12-2012.

Cette provision a été déterminée pour les titres sans marché actif, les emprunts perpétuels en l'occurrence, en calculant la différence entre la valeur donnée par le modèle et une estimation du titre basée sur la courbe des taux majorée d'une marge de taux élevée.

Cette marge de taux élevée est telle que le spread constaté lui est inférieur avec une probabilité de 95 %.

Integrale estime que la valorisation du modèle complétée par cette provision couvrira toute dépréciation de ces titres avec une sécurité importante.

2. Résultat de l'exercice

Le chiffre d'affaires d'Integrale Belgique pour l'année 2009 s'élève à € 147,66 millions soit une progression de € 12,76 millions par rapport à l'année 2008, indépendamment d'une prime exceptionnelle versée en 2008 par un important fonds de pension.

Cette croissance générale s'explique principalement par :

- l'augmentation de l'encaissement récurrent de 4,8 %,
- l'augmentation des plans de consolidation de prépension liés aux effets de la crise
- l'intérêt croissant pour des plans de pensions complémentaires destinés aux contractuels des institutions publiques
- la confiance grandissante du 3^{ème} pilier où de plus en plus de particuliers choisissent les produits d'assurance vie individuelle d'Integrale

Outre l'évolution positive de ce chiffre d'affaires, le Conseil d'administration se réjouit de la diversification du portefeuille des clients de la Caisse commune qui se confirme d'année en année, engendrant ainsi une meilleure répartition du risque clients.

Le niveau global des provisions techniques atteint € 1.445,99 millions, soit une croissance de 5,66 %.

Malgré le contexte, les produits financiers bruts ont progressé à € 112,91 millions contre € 82,67 millions en 2008.

Le montant des plus-values sur réalisations s'élève à € 26,37 millions contre € 2,29 millions en 2008 grâce aux résultats dégagés sur le portefeuille obligataire et sur des contrats de leasing essentiellement.

Le montant du fonds de réserve s'élève à € 108,73 millions.

Tous les produits de placement d'Integrale sont soumis à des règles strictes d'évaluation. L'application de ces règles a engendré en 2009 des réductions de valeur dans la classe d'actifs des obligations perpétuelles lorsque la valeur de marché est inférieure au prix d'acquisition. Cette réduction de valeur nette s'élève à € 11,7 millions.

Notre modèle ALM démontre que nous pouvons faire face à nos engagements sur le long terme sans pénaliser notre compte de résultats. Une fois encore, Integrale a ainsi obtenu la dispense totale de dotation à la réserve pour taux clignotant.

Les résultats permettent d'accorder, cette année, un rendement net minimum de 4 % (taux d'intérêt technique et répartition bénéficiaire inclus).

Integrale octroiera ainsi en 2009 un rendement moyen pondéré net de 4,29 % sur les provisions techniques.

Le Conseil souhaite mettre particulièrement en évidence deux indicateurs valorisant la situation financière d'Integrale :

- Integrale dispose d'un fonds de réserve correspondant à plus du double de l'exigence de marge de solvabilité.
- Pour chaque affilié, la couverture des droits acquis reste supérieure à 100 %, ce qui prouve qu'à tout moment, Integrale est capable de respecter ses engagements.

La maîtrise des frais généraux reste une préoccupation constante de notre Caisse commune. Pour cet exercice, le rapport entre les frais de gestion et les actifs sous gestion s'élève à 0,51 % venant de 0,53 %, ratio inférieur à celui fixé par le Conseil d'administration.

Le Conseil tient à ce sujet à souligner la performance réalisée par la Caisse commune. Alors que de nombreuses institutions financières ont été contraintes de procéder à des licenciements et des restructurations en raison de la crise, la maîtrise des frais généraux a été maintenue et renforcée chez Integrale malgré l'augmentation du nombre de contrats et la charge de travail qui y est directement associée ou qui découle des contraintes croissantes liées aux réglementations.

Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les encaissements de primes d'assurances ainsi que les réserves mathématiques transférées des fonds de pension ou de compagnies d'assurances vers Integrale.

L'encaissement d'Integrale cca pour l'exercice 2009 s'établit à € 148 millions. Notons que, lors de l'exercice 2008, une croissance significative des primes uniques avait été enregistrée.

Le maintien de l'encaissement à un niveau élevé reste un élément important devant permettre de gérer un portefeuille d'investissement suffisamment important pour assurer une répartition des risques équilibrée avec des coûts de gestion réduits.

En outre, le niveau élevé des primes encaissées ces dernières années entraîne un accroissement des réserves qui reste supérieur à leur diminution engendrée par les liquidations des capitaux et rentes. Integrale reste dans une situation d'investisseur net en 2009. Il en sera de même pour les prochaines années.

Integrale Luxembourg s.a. a réalisé un encaissement de € 12 millions en 2009.

Le chiffre d'affaires consolidé atteint ainsi € 160 millions.

3. Bilan consolidé

Conformément aux dispositions légales et statutaires, Integrale distribue l'ensemble de ses bénéfices.

Les filiales opérant sous statut de société anonyme dégagent des résultats qui influencent manifestement les comptes consolidés.

Les fonds propres du groupe sont passés de € + 0,5 million à + 0,4 million. Les opérations de redressement réalisées lors des processus de consolidation donnent un résultat déficitaire de € 86 K. La part du groupe dans ce résultat s'établit à € 38 K.

En prenant en considération le fonds de réserve de la gestion de « pension extra-légale » constituée dans les comptes d'Integrale Cca, les « quasi fonds propres » (part du groupe) s'élèvent à € 109,2 millions.

Le pied de bilan s'établit à € 1.796,30 millions contre € 1.675,36 millions pour l'exercice précédent.

ACTIF

La rubrique « placements », qui s'élève à un montant de € 1.691,98 millions, est constituée principalement des valeurs représentatives en valeur d'acquisition des engagements repris sous la rubrique « provisions techniques » au passif du bilan.

Les placements relatifs aux opérations liées à des fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » et dont le risque est supporté par le preneur d'assurance s'élèvent à € 11,91 millions.

Les autres actifs reprenant les actifs incorporels, les postes créances, disponible et comptes de régularisation se chiffrent à € 92,41 millions.

PASSIF

Les provisions techniques, y inclus le fonds de réserve pour la gestion de « pension extra-légale » de € 108,73 millions, s'élèvent à € 1.521,45 millions. Ce montant reprend essentiellement les provisions d'assurance vie.

La collaboration de plus en plus intense avec nos partenaires de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (M.G.E.N.) (France) et OGEO FUND nous avait permis en cours d'année 2008 de renforcer nos valeurs représentatives afin de mieux faire face aux incertitudes persistantes des marchés financiers et de nous prémunir contre d'éventuelles aggravations de la situation dans les années futures. Cela s'était traduit par la mise en place de prêts subordonnés pour un montant de € 115 millions. En outre, en cours d'exercice 2009, de nouveaux emprunts subordonnés ont été contractés avec OGEO FUND pour un montant de € 5,53 millions afin de financer partiellement l'acquisition de l'immeuble et du terrain de Regent Building.

Les provisions techniques relatives aux opérations liées à des fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » et dont le risque est supporté par le preneur d'assurance s'élèvent à € 11,91 millions.

Les fonds propres ont légèrement diminué pour se situer à € 0,41 million hors fonds de réserve pour gestion de « pension extra-légale ». En y incluant ces « quasi fonds propres », ils se situent à € 109,17 millions.

Les intérêts de tiers sont arrêtés à € 6,79 millions.

Les autres passifs reprenant les dettes, les provisions pour risques et charges et comptes de régularisation de passif s'élèvent à € 135,21 millions. Ce montant reprend des dettes financières pour un montant de € 101,71 millions servant au refinancement partiel d'opérations de leasing immobilier dont le risque est supporté par le partenaire financier.

4. Filiales et participations

Integrale Luxembourg s.a.

Le chiffre d'affaires d'Integrale Luxembourg s.a., constitué de primes et de transferts de réserves, s'est maintenu pour la 5^{ème} année consécutive au-delà des € 10 millions. En 2009, son chiffre d'affaires est de € 11,59 millions contre € 10,12 millions en 2008.

Sa marge de solvabilité est supérieure au double de celle exigée par le Règlement grand ducal du 14 décembre 1994 relatif aux modalités d'exercices des entreprises d'assurances.

Le Conseil met en évidence le rôle des filiales et en particulier celui de sa filiale luxembourgeoise dans l'ouverture d'Integrale aux marchés européens. Grâce aux relations de partenariats que la Caisse commune développe à l'étranger, les activités gérées par Integrale Luxembourg devraient donc s'étendre.

Les fonds propres sont passés de € 9,7 millions en 2008 à € 10,0 millions en 2009.

Autres filiales immobilières

Pour toutes les autres filiales immobilières, les résultats de l'exercice 2009 sont conformes au budget et en légère progression par rapport à 2008.

Participations et partenariats

ABIP

L'A.B.I.P., l'Association Belge des Institutions de Pension est un partenaire reconnu et apprécié par les autorités dans le domaine du deuxième pilier.

En 2009, elle a travaillé avec la C.B.F.A. à la mise au point de tests de solvabilité pour les organismes de financement de pension et a participé à plusieurs groupes de travail consacrés au projet de la Banque de données du deuxième pilier et à l'évolution de la législation.

Amonis

Amonis est le leader du marché de la pension pour les prestataires de soins en ce qui concerne les avantages sociaux INAMI et la Pension Libre Complémentaire. En 2009, Integrale a poursuivi favorablement son partenariat avec Amonis en apportant une solution efficace en assurance groupe pour ces prestataires de services.

A.E.I.P.

L'A.E.I.P. est l'Association Européenne des Institutions Paritaires active dans la promotion de la gestion paritaire des institutions de protection sociale. L'A.E.I.P. est un interlocuteur reconnu au niveau européen dans le domaine des régimes coordonnés de retraite, des fonds de pension, de la santé et de la prévoyance.

5. Actuaire désigné et missions complémentaires

La mission d'actuaire désigné a été confiée à Madame Sabine Wuiame de PricewaterhouseCoopers. Ses honoraires annuels ont été fixés à € 22.990 TVAC.

Des missions complémentaires dans le cadre de la gestion des risques et d'études de dossiers lui ont été également confiées pour un montant de € 37.915,35 TVAC.

6. Utilisation d'instruments financiers

Integrale n'a eu recours à des instruments dérivés qu'à titre occasionnel.

Une opération d'achat et de vente d'options a été dénouée en mai 2009. Cette opération a servi à couvrir partiellement le portefeuille d'actions contre une baisse jusqu'à un niveau de 10 %.

7. Intérêts opposés des administrateurs

Durant l'exercice, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

8. Risques et incertitudes

Le Conseil d'administration doit informer l'Assemblée générale des facteurs de risques et d'incertitudes les plus importants, dont le caractère serait de nature à nuire au développement du groupe. Divers outils sont conçus afin d'appréhender les risques spécifiques à notre activité et permettre au Conseil d'administration de mieux les contrôler. Cette démarche fait l'objet d'adaptations et d'améliorations permanentes en fonction de l'évolution de l'environnement dans lequel Integrale exerce ses activités.

Sur le plan quantitatif, le nouveau modèle de gestion d'Asset & Liability Management développé en 2008 a été documenté et mis à jour en 2009.

Sur le plan qualitatif, la Caisse commune d'assurance a approfondi une cartographie des risques simulés selon de nombreux scénarii de manière à envisager toutes les situations possibles en dehors du niveau de tolérance. Le plan de continuité relatif au maintien de l'activité en mode dégradé a également évolué en 2009, tant sur le plan des effectifs que sur celui de l'outil en général.

Le Conseil d'administration a examiné le portefeuille des placements de manière très détaillée en raison de la crise. Les risques immobiliers continuent à faire l'objet d'une attention particulière. Le Conseil d'administration reste très attentif à l'évolution de la valorisation des actifs. Le risque lié au manque d'activité sur certains marchés financiers a fait l'objet d'une analyse approfondie durant tout l'exercice ainsi qu'à l'occasion de la clôture des comptes annuels.

Enfin, les informations reprises ci-dessus ne doivent pas être considérées comme exhaustives et limitatives. Des risques supplémentaires que nous ne connaissons pas ou que nous considérons actuellement comme immatériels pourraient également avoir une influence sur nos opérations. Ces facteurs de risque doivent être considérés en commun avec diverses informations figurant dans le présent rapport, y compris nos états financiers et les notes qui s'y rapportent.

Compétence et indépendance du Comité d'audit

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité d'audit disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité et d'audit, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie.

Tous ses membres sont administrateurs de la Caisse commune d'assurances depuis de nombreuses années.

9. Solvabilité du groupe

La détermination de la marge de solvabilité ajustée montre que les exigences imposées par notre organisme de tutelle sont remplies. Il apparaît par ailleurs que les valeurs représentatives couvrent largement nos engagements en matière de provisions mathématiques.

10. Activités en matière de recherche et développement

En 2009, Integrale a organisé un séminaire stratégique de manière à affiner le développement de ses activités. En tenant compte des perspectives le Conseil d'administration soutient les choix suivants :

- développer les plans d'entreprise, les plans de consolidation de prépension, les plans sectoriels et les plans des contractuels du secteur public ;
- intensifier la politique de partenariat sur les modèles d'Amonis et d'Ogeo Fund ;
- créer des plateformes rassemblant des expertises complémentaires, ouvrant des perspectives nouvelles et renforçant la solidarité financière de chacun des partenaires.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale sont donc prises en ce sens.

En terme de produits, le lancement d'un produit d'assurance invalidité reste à l'ordre du jour. Il a été programmé en 2010.

11. Événement important

Il ne s'est pas produit d'événement important propre à la gestion d'Integrale, après la date de clôture de l'exercice qui soit susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Jusqu'au jour de l'arrêt des comptes, le Conseil d'administration a suivi l'évolution des marchés de manière très attentive et a tenu compte de cette situation avant l'arrêt des comptes. En particulier, le Conseil a veillé à l'adéquation des règles d'évaluation au profil actuel du marché.

12. Circonstances susceptibles d'influencer le développement de la société

Nous n'avons connaissance d'aucun fait majeur susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la Caisse commune d'assurance hormis l'évolution des marchés financiers.

Nous adressons nos remerciements aux entreprises membres et aux affiliés pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi que pour leur fidélité à notre Caisse commune.

Nous remercions particulièrement les collaborateurs d'Integrale pour leur implication et leur participation aux résultats.

Ensemble, nous avons gardé l'équilibre et la stabilité auxquels le Conseil tient particulièrement.

Le Conseil d'administration
Le 13 avril 2010

Le 28 mai 2010

PricewaterhouseCoopers
Bedrijfsrevisoren
PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises
Financial Assurance Services
Woluwe Garden
Woluwedal 18
B-1932 Sint-Stevens-Woluwe
Telephone +32 (0)2 710 4211
Facsimile +32 (0)2 710 4299
www.pwc.com

Aux Affiliés de
Integrale Caisse Commune d'Assurance
Liège

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2009

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de votre caisse commune et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2009. Ces comptes consolidés, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.796.300.868 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice, part du Groupe, de EUR 38.259, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

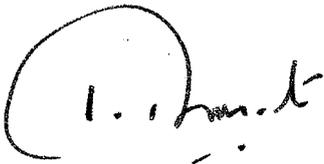
L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'administration de la caisse commune. Cette responsabilité englobe la conception, la mise en place et le suivi d'un dispositif de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La responsabilité du Conseil d'administration comprend par ailleurs le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations présentés dans les comptes consolidés. Le choix des procédures que nous avons mises en œuvre relève de notre jugement. Il en va de même de l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, nous avons tenu compte du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe. Cette démarche avait pour objectif de définir des procédures de contrôle appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce dispositif de contrôle interne. Dans le cadre de notre mission, nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu des membres du Conseil d'administration et des préposés à l'administration du Groupe toutes les explications et informations que nous leur avons demandées. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe, conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

Le Réviseur d'Entreprises
PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Représentée par



I Rasmont
Réviseur d'Entreprises